



CHALAIS, le 19 mai 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de Contrôle pour la révision des listes électorales se réunira à la Mairie de Chalais le :

Jeudi 27 mai 2021 à 15 heures

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour : Révision de la liste électorale politique pour 2020/2021.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

M. MELNYK Jean
Conseiller municipal



Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations
Séance du Mercredi 24 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juin, à vingt heures trente, en application des articles L2121-10, et L2121-11 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique, les membres du conseil municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 -Présents : 19-Votants : 19-Date de convocation : 18/06/2020

Présents : Ms BONIFACE J, BERTRAND JP, BLANCHET J, BONNIN J, BOUDEAU J, LEMOINE JM, MARCELIN G ; MAURY JC ; MELNYK J ; NEVEU J. Mmes BEAU A ; DURAND D ; GRANET M ; MARCELIN E ; NADAL S ; PASQUET V ; BANCHEREAU-POMMELET B ; SAINT LOUPT M ; SENEM S.

Absents/Excusés : /

Mme BANCHEREAU-POMMELET Brigitte a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Délibération : 41/2020

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE ELECTORALE

Rapporteur : Gérard MARCELIN

En vertu des articles L19 et R7 du code électoral il y a lieu de mettre en place une nouvelle commission de contrôle de la liste électorale.

Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Vu la procédure
A l'unanimité

SONT NOMMES :

MELNYK Jean / LEMOINE Jean-Marie / BONNIN Joël issus de la liste « Agissons Ensemble »
MAURY Jean-Claude / BLANCHET Jacques issus de la liste « Renouveau de Chalais »

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Joël BONIFACE

